

Suresnes, le 27 juin 2008

RECYLEX prend acte de la décision du Conseil des Prud'hommes de Lens (section Industrie)

Dans le cadre de l'instance introduite à l'encontre de Recylex (nouvelle dénomination de Metaleurop SA) par 494 anciens salariés de la société Metaleurop Nord, le Conseil des Prud'hommes de Lens (section Industrie) a rendu sa décision ce jour : le Conseil de Prud'hommes a notamment considéré que Recylex était co-employeur des anciens salariés de Metaleurop Nord et a ordonné la fixation au passif de Recylex de dommages et intérêts, dont le montant global n'est pas connu à ce jour.

Recylex prend acte de cette décision de justice, dont elle entend interjeter appel, appel qui aura un effet suspensif.

Cette décision ne remet pas en cause la volonté de Recylex de mener à bien son plan de continuation, adopté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005.

La décision de la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens, devant laquelle les demandeurs sont au nombre de 91, sera rendue le 30 septembre 2008.

Recylex : Recycler, transformer, valoriser

Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, Recylex est un spécialiste dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Paul Michon : 01 58 47 95 18

Contact actionnaires / investisseurs :

Euro RSCG C&O

Gabriel Zeitlin : 01 58 47 94 68